

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02907

Numéro SIREN : 504 620 766

Nom ou dénomination : VALORITY ACQUISITION

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/013397

BOTERO

Société par actions simplifiée au Capital de 331 070 €
Siège Social : 94, Quai Charles de Gaulle 69006 LYON
504 620 766 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 9 JUIN 2022** **(EXTRAITS)**

Le neuf juin de l'an deux mille vingt-deux,
A neuf heures, (comme la plupart des sociétés du groupe Valeur et Capital),
Au siège social,

La société Valeur et Capital (dont le siège est 94, Quai Charles de Gaulle 69006 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°878 681 550), représentée par son Président, la société Valeur et Finance Company (dont le siège est 94, Quai Charles de Gaulle 69006 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°878 430 222), elle-même représentée par la société FINANCIERE ROMANA, son Directeur Général Délégué et dont le Président est Mme Dora D'AMBROSIO,

associée unique de la société BOTERO, SAS au capital de 331 070 € divisé en 33 107 actions de 10 € nominal chacune, a établi le présent procès-verbal.

.....

Le Président rappelle l'ordre du jour :

-
- Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes et de son suppléant ;
- Pouvoirs.

.....

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 248 313 € en totalité à la réserve ordinaire, compte « Autres réserves ».

L'associé unique, prend acte que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices. Une distribution de réserves est intervenue le 15/10/2021 (pour un montant total de 8 300 000 €) et le 25/03/2022 (pour un montant total de 2 000 000 €).

QUATRIEME DECISION – Renouvellement d'un des commissaires aux comptes

L'associé unique, après avoir pris acte de l'arrivée à son terme des mandats de l'un de ses **commissaires aux comptes titulaire (MAZARS) et de son suppléant (Emmanuel CHARNAVEL)**, renouvelle uniquement mandat du commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices arrivant à expiration en 2028 avec l'approbation des comptes 2027, étant précisé que la société n'est pas tenue d'avoir un commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME DECISION – Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de dépôt et publicité consécutives aux décisions prises.

.....

P/extraits certifié conforme

LE PRESIDENT

P/ VALEUR ET CAPITAL

Mme Dora D'AMBROSIO

